

Investissement Canada—Loi

développement et une croissance importants depuis quelques années.

Cette situation a permis aux industries culturelles canadiennes d'exploiter de nouvelles avenues pour assurer leur croissance économique et la création d'emplois face à une demande sans cesse grandissante pour des produits culturels canadiens dans un environnement caractérisé par les nouvelles technologies de communication.

La production de films et de disques a connu une croissance économique considérable grâce à l'avènement de nouvelles technologies dans les domaines de la vidéo, des disques audio-numériques et de logiciels pour utilisation personnelle. Par ailleurs, les médias de divertissements tels la télévision, la radio MA et MF, la télévision payante, les vidéocassettes et les magnétoscopes ont augmenté leur demande de programmation. Des études récentes réalisées aux États-Unis prévoient qu'en 1988 le marché de produits vidéo seulement représentera environ 5 milliards de dollars en Amérique du Nord. Par ailleurs, la publication électronique et l'utilisation de l'informatique à cette fin créent de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités pour l'industrie de l'édition.

Per capita, les Canadiens consomment le plus grand nombre de produits culturels et ce, à l'échelle mondiale. Cette grande demande et la proximité des États-Unis rendent inévitable l'envahissement du marché canadien par les entreprises étrangères, au fur et à mesure que se présentent des possibilités d'exploitation.

L'investissement direct dans l'industrie culturelle du Canada par les entreprises étrangères peut apporter certains bénéfices si ces investissements contribuent à la production et à la distribution de produits culturels canadiens et si des entreprises canadiennes s'associent davantage avec des sociétés étrangères pour ce faire. Durant la prochaine décennie, il sera d'une importance cruciale pour que le secteur canadien tire profit du marché actuellement exploité par les multinationales étrangères, surtout en regard des coûts élevés reliés aux nouvelles technologies et une plus grande concurrence et pour nous, le secteur canadien, une plus grande possibilité et un plus grand devenir.

Investissement Canada jouera un rôle important en veillant aux intérêts relatifs au développement économique des industries culturelles canadiennes. Les articles de la Loi concernant l'investissement au Canada pour les activités commerciales reliées au patrimoine culturel canadien ou à l'identité nationale telles que l'édition ou la distribution du livre ou du périodique, la production et la distribution de films, assureront un climat sain pour que les Canadiens développent des entreprises culturelles fortes et un accès assuré aux activités et aux produits culturels canadiens. Les activités d'examen permettront aux investisseurs et au gouvernement d'évaluer plus facilement les implications économiques et culturelles d'une activité commerciale proposée.

Un énoncé clair des objectifs en matière de politique gouvernementale pour les secteurs culturels impliqués sera remis à l'investisseur et une aide financière fournie, compte tenu des intentions des demandeurs vis-à-vis de ces politiques. Cela assurera que non seulement les opportunités d'investissements étrangers seront étudiées, mais aussi que le Canada pourra assurer le développement de ses propres entreprises culturelles, concurrentielles, afin de faire face aux besoins des artistes canadiens et aux buts culturels du Canada.

Voilà, monsieur le Président. Je peux vous assurer que ce projet de loi protège notre identité nationale, que ce projet de loi nous permettra de protéger le patrimoine culturel du Canada tout en assurant des investissements qui créeront les emplois. C'est le but recherché de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Gander-Twillingate.

[Traduction]

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'intérêt. Je dois admettre que pour un ministre des Communications, il a lui-même de grandes facilités dans ce domaine, mais je suis sceptique quand il déclare, par exemple, que le patrimoine culturel est un facteur déterminant pour ces investissements. Il a fait une remarque très intéressante, disant que c'est au Canada que la consommation par habitant de produits culturels est la plus forte du monde. Je me demande comment le ministre définit son rôle à l'égard du maintien du patrimoine culturel et de ses débouchés qui, bien souvent, dans les régions rurales et reculées du pays, passe par la société Radio-Canada. Depuis hier après-midi, je me pose des questions sur le rôle que joue le ministre pour maintenir cette présence au Canada. J'ai porté un intérêt particulier à cette question parce qu'on a annoncé hier que la seule station radiophonique de ma circonscription va être fermée.

Je me demande quel serait le rôle du ministre, aux termes de la Loi sur la radiodiffusion ou d'après lui, quant aux décisions prises par la société Radio-Canada à cet égard.

[Français]

M. Masse: Monsieur le Président, je voudrais d'abord assurer notre honorable collègue que si le gouvernement précédent n'avait pas, en 1968, amputé 71 millions dans le budget de Radio-Canada, il y aurait peut-être aujourd'hui une station dans sa circonscription. Je dois vous dire que depuis quelques années la Société Radio-Canada et comme membre du gouvernement précédent et de sa majorité parlementaire, vous étiez certainement au fait que la Société Radio-Canada à qui on demande de plus en plus de rendre des services, la Société Radio-Canada à qui on demande de plus en plus d'exercer, c'est-à-dire de développer de nouveaux créneaux, la Société Radio-Canada à qui on a demandé depuis des années d'occuper de plus en plus des champs d'activité, cette société ne pouvait le faire sans que le gouvernement en même temps accepte les objectifs de la Société Radio-Canada, sans que le gouvernement lui fournisse le budget nécessaire dans l'accomplissement de ses fonctions ou de ses objectifs nouveaux.

Or, des discussions ont eu lieu entre le président de la Société Radio-Canada, le président précédant celui qui occupe actuellement la fonction, M. Johnson, et le gouvernement de l'époque. Il y a eu une entente voulant que la Société Radio-Canada voie son budget augmenter de 5 p. 100 par année en valeur réelle, afin de permettre à la Société d'accomplir les fonctions que le Parlement et le gouvernement... nouvelles fonctions qui lui étaient fixées. Or, l'encre de cette entente n'était pas séchée que le gouvernement retirait d'une main ce qu'il offrait de l'autre, et il n'est jamais advenu que le gouvernement ait respecté l'entente qu'il avait lui-même proposée à la Société Radio-Canada sans pour autant demander à la Société de diminuer son mandat. Pis, comme je vous le disais tout à l'heure, en 1978, la Société Radio-Canada s'est vu amputer de